



# ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Division des examens et concours

Division des examens et concours

DEC3

n° 001 -2024

Affaire suivie par :

Sandrine CHESNEAU-BOUVET

Tél : 02 38 79 46 18

Mél : [ce.dec3@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dec3@ac-orleans-tours.fr)

21, rue Saint-Etienne  
45043 Orléans cedex 1

Fait à Orléans, le 09 janvier 2024

Le Recteur  
Chancelier des universités

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

**Vu** le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 ;

**Vu** l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**Vu** l'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

### ARRETE

**Article 1** : Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure, session 2024, est composé comme suit :

Présidente :

Madame BOURSIER Nathalie, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice de l'Administration Générale et de l'Enseignement Supérieur, au Rectorat d'Orléans-Tours

Membres :

Monsieur CHAUVINEAU Benoit, Attaché d'Administration au lycée professionnel d'Arsonval de JOUE LES TOURS

Madame PIERRE Frédérique, Attachée Principale d'Administration à la DSDEN du CHER

**Article 2** : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur

Gilles HALBOUT